

# L'EXPRESSO

## La réussite : un concept à définir

Le rapport Parent formulait un besoin de la société : le besoin d'*accessibilité* à l'éducation pour toutes et tous. À la lecture du [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur \(PARES\) 2021-2026](#) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), force est de constater qu'il est maintenant question d'assurer la *réussite* du plus grand nombre.

S'agirait-il là d'une nouvelle vision de l'éducation motivée par les valeurs et les principes de la société québécoise ? Peut-on réellement encore parler de réussite quand l'étudiant·e devient une simple statistique plutôt qu'un·e citoyen·ne en devenir ?

La définition de la réussite retenue pour guider les travaux du MES, quoique large, aurait sans doute pu susciter l'adhésion du corps professoral :

*« [...] l'acquisition et l'intégration par l'étudiant ou l'étudiante de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet personnel et contribuant tout à la fois à son développement sur les plans professionnel, artistique, scientifique, culturel, civique et personnel. »*

Mais voilà : le reste du document ne rend pas justice à cette définition. Pour nous, en effet, il est fallacieux de parler de réussite en ces termes quand ce qui ressort d'abord du PARES est le simple objectif de diplomation mis au service des besoins du seul marché du travail, sans perspective critique sur celui-ci qui plus est.

### Un plan fait sans les profs...

Dans son plan, le MES écrit avoir organisé une grande consultation. Pourtant, dans la réalité, celle-ci s'est faite bien au-dessus de nous, les profs, sans la collégialité qui est l'essence même de notre niveau d'éducation supérieure.

Comment se peut-il, par exemple, que l'on aille jusqu'à parler de « cours écueils » à la formation générale sans que les coordinations provinciales des disciplines visées n'aient été consultées ?

[Dans son mémoire](#) présenté dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) évoque cette disparité dans le traitement des partenaires de l'enseignement supérieur : « alors que notre fédération syndicale, qui représente 30 000 enseignantes et enseignants dans les cégeps et les universités, était limitée à la présence d'une seule personne par jour, nous avons constaté que les directions d'établissement ainsi que les organisations étudiantes assistaient pour leur part en grand nombre aux discussions dans les sous-groupes. Nous sommes en droit de nous demander s'il s'agit d'une réelle consultation des différents groupes qui œuvrent dans le milieu. »

### Et maintenant...

Du 1er au 3 décembre dernier, lors du conseil fédéral de la FNEEQ, il a entre autres été adopté que les syndicats affiliés dénoncent le contenu du plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur et que la FNEEQ réitère sa position en faveur d'une vision humaniste de l'éducation préservant l'intégralité de la formation générale actuelle, l'accessibilité financière et géographique ainsi que le modèle séquentiel des diplômes collégiaux et universitaires.

La conception de la réussite qui est à l'œuvre dans le PARES instrumentalise l'éducation en la mettant avant tout au service des besoins du marché, ce qui dénie la valeur intrinsèque d'une éducation complète. Comme syndicat, nous avons le devoir de résister à la marchandisation de l'éducation. Ce sera un dossier majeur dans les prochaines années et nous aurons besoin de vous !

### **L'expression « cours écueils ». Une illustration claire du manque de perspective du MES**

Comme, dans les faits, les cours d'introduction en Littérature et en Philosophie amènent les étudiant·e·s à progresser (et non à se briser ou à s'échouer, comme le laisse entendre cette expression) et qu'aucun prof ne met en péril la diplomation ou ne fait obstacle à la réussite de cours, lors de la Commission des études (CÉ) du 15 décembre dernier, nous avons demandé à la Direction des études que ce terme ne soit pas utilisé à Montmorency. D'une part, les données utilisées pour en venir à cette conclusion ne sont pas représentatives de la réalité chez nous, d'autre part, la simple utilisation de ce mot pour décrire des cours nous semble dangereuse pour la réputation de notre système scolaire ! Ajoutons que la réussite d'un cours, c'est tributaire de bien des facteurs, et que rendre des cours plus faciles sans avoir réfléchi à toutes ces dimensions - le plan ne montre pas que cela a été fait -, cela pourrait aussi s'appeler du nivellement vers le bas...

## COUP D'ŒIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉ)

Voici quelques informations d'intérêt sur des sujets traités lors des séances de la CÉ du 15 décembre 2021 et du 12 janvier 2022 :

**Assouplissements temporaires à la PIEA pour la session d'hiver 2022 :** Comme elle l'a fait à toutes les sessions depuis le début de la pandémie, la CÉ a adopté des assouplissements à la PIEA. Nous avons obtenu que soit désormais explicite la possibilité, pour une prof ou un prof, de demander une pièce justificative confirmant une situation liée à la COVID dans les cas de retard dans la remise des travaux ou d'absence à une évaluation. Nous avons aussi fait ajouter à la résolution de recommandation des assouplissements un paragraphe qui formule les inquiétudes de la CÉ à l'égard de la mesure « Incomplet-COVID », qui semble contribuer notamment aux problèmes de désengagement des étudiant·e·s. Ces préoccupations devraient donc être présentées au Conseil d'administration (CA) et au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) par madame France Lamarche, directrice des études.

**Plan d'action du MES pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES) :** Le PARES a été présenté par madame Lamarche à la CÉ du 15 décembre. Nous avons demandé quelle lecture le Collège fait du Plan, ce qu'il en sera fait à Montmorency, qui aura la responsabilité de s'en occuper, où ira l'argent promis, etc. Il a été entendu d'y revenir à la CÉ de février. Les profs ont tout de même mentionné que ce sujet avait déjà été touché lors d'une assemblée générale et qu'au Conseil fédéral du début décembre, les trois regroupements de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec avaient adopté une résolution qui dénonce ce plan d'action. Pendant les discussions, nous avons souligné que celui-ci comporte plusieurs orientations inacceptables (voir ci-haut le texte à ce sujet) pour les profs. Comme vous avez pu le voir dans l'ordre du jour de notre assemblée générale de mercredi, nous entendons vous y consulter sur le PARES et nous espérons obtenir une position de l'AG.

**Offre de cours complémentaires 2022-2025 :** Si nous avons adopté l'offre de cours complémentaire, nous avons aussi noté que le processus de sa constitution avait souffert de lacunes dans la communication entre les parties prenantes, et d'apparentes incohérences entre l'offre et le cadre de référence qui en régit la constitution. Patrick Poirier, le conseiller pédagogique du Service du développement pédagogique et de la réussite (SDPR) responsable du dossier, abondait dans le même sens que nous et a assuré la CÉ que le processus serait amélioré avant les prochains travaux, dans environ trois ans.

**Cours contributifs :** Dans la foulée de l'adoption de deux nouveaux plans de formation de programmes techniques, les profs ont déploré ce qui commence à ressembler à un changement de paradigme dans les devis ministériels : l'augmentation du nombre de compétences liées à l'emploi (sans ajout d'heures de formation) et la précision grandissante de contextes de réalisations et de critères de performance liés à la pratique font en sorte qu'il peut devenir extrêmement difficile, malgré tout la bonne volonté du monde, de donner de la place à des disciplines contributives, en particulier celles des sciences fondamentales. Madame Lamarche nous a dit que la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps remet aussi en question cette orientation auprès du MES et demande, par exemple, que chaque discipline d'un programme soit entendue au moins une fois par celui-ci au moment d'une révision. Il a été souligné qu'au niveau institutionnel, l'adoption d'un Guide d'appel d'offres de cours aux disciplines contributives permettrait au moins d'uniformiser les pratiques d'attribution des cours contributifs au Collège.

**Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) :** Rappelons que la consultation sur sept points névralgiques de la PIEA a été freinée par la pandémie en mars 2020. Le sous-comité PIEA de la CÉ a repris ses travaux et travaille à partir des réponses reçues cet hiver-là. Renaud Bellemare, directeur adjoint des études au SDPR, estime que le nouveau projet de politique sera disponible en juin prochain; la période de consultation est prévue à l'automne 2022 pour une adoption par la suite.

**Journées pédagogiques :** Une synthèse des discussions du laboratoire d'idées sur l'exercice de la liberté académique qui a eu lieu lors de la matinée pédagogique du 6 octobre dernier sera partagée très bientôt avec la communauté. Par ailleurs, la journée pédagogique du 18 janvier – qui se tiendra finalement en ligne – portera sur les ingrédients de la motivation et de l'engagement scolaire chez les étudiantes et les étudiants. Ce thème a été privilégié à la suite des récentes réflexions et discussions menées par les coordinations départementales, des professionnel·le·s et des cadres relativement à la réussite et à la persévérance des étudiantes et des étudiants depuis le retour en présence à l'automne 2021.

**Nouvelle procédure de remplacement :** La procédure présentée par le Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) le 1er septembre dernier ne permet les remplacements rémunérés au premier jour d'absence que si une évaluation *qui compte pour plus de 10% de la note finale et qui ne peut être déplacée* est prévue. Après que nous avons souligné les problèmes d'organisation de la session que cette nouvelle procédure entraîne pour les profs et les étudiant·e·s, madame Lamarche les a signalés aux responsables du SOCS. Au moment d'écrire ces lignes, il doit en être incessamment question en Comité de gestion éducative.

**Imprimerie :** Nous avons déploré le fait que les délais de reproduction sont maintenant de six jours ouvrables *et* que les îlots d'impressions sont souvent hors d'usage, ce qui complique grandement le travail des profs. Nous avons aussi expliqué que l'échéancier présenté dans la note transmise par le SDPR au sujet de la reproduction des cahiers de notes oblige les profs à travailler à la fois sur la fin de la session d'automne (correction, révisions de notes, etc.) et sur le développement du matériel pour la session d'hiver, ce qui peut être éreintant. Madame Lamarche a parlé du problème au SDPR, qui doit explorer des pistes de solution.

**Classes de pédagogie active :** Nous avons dit que pour nous, le moment serait sans doute venu de faire un état de situation de la pédagogie active au Collège, et ce, afin que les infrastructures répondent le mieux possible aux besoins. Madame Lamarche s'est montrée d'accord avec cette proposition.

**AEC COUD en Techniques d'éducation à l'enfance :** Nous avons appris que les préoccupations de la Commission des études et du département de Techniques d'éducation à l'enfance concernant les risques que cette AEC font courir au programme de DEC n'ont pas été transmises au Conseil d'administration.

**Cyberintimidation :** Madame Lamarche nous a appris que les dossiers de cette nature sont considérés par le Centre de prévention et d'intervention comme entièrement confidentiels, de sorte que les vérifications que nous demandions (nombre et types de cas) ne seront pas faites. Selon madame Lamarche, il n'y a pas de tendance, mais des cas isolés.

**Poste de consultant·e en accommodements :** C'est dorénavant Lysanne Lacoste Guyon, directrice adjointe de la Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté, qui est la responsable de ce dossier. La procédure d'analyse des demandes d'accommodements reste la même que lorsque c'était un prof qui détenait le mandat.

**Procédure de règlement des litiges :** Madame Lamarche nous a confirmé que cette procédure avait été rappelée à l'ensemble des services du Collège.

**Calendrier scolaire 2022-2023 :** C'est la version du calendrier adoptée à l'AG du 23 novembre (semaine de rattrapage en même temps que la semaine de relâche du Centre de services scolaire de Laval) que la CÉ recommande au Conseil d'administration (CA) pour adoption.

Il a aussi été question de l'état des travaux d'actualisation des programmes d'études, des conditions de réadmission au Collège, des règles relatives à l'admission, du Comité d'éthique de la recherche et du cahier des grilles de cours 2022-2023.

## COUP D'ŒIL SUR... LE COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL (CRT)

Le 16 décembre 2021 s'est tenue la dernière réunion du Comité des relations de travail de la session d'automne. Plusieurs dossiers chauds animent nos rencontres en ce moment, notamment celui des modes d'enseignement à la Formation continue. Madame Catherine Parent, directrice de ce service, nous a fait un état de la situation. Selon elle, la FC subirait de lourdes pertes dans certains programmes en raison du mode d'enseignement en présence que le Collège y privilégie actuellement. La partie syndicale a demandé à la FC de lui fournir des données précises sur les baisses d'inscriptions et les programmes concernés ainsi que de clarifier le besoin auquel la formation à distance répondrait. Dans un autre ordre d'idées, madame Isabelle Desjardins, directrice adjointe aux ressources humaines, s'est engagée à communiquer avec les coordinations pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'une Entente sur les vêtements de sécurité qui s'inscrira dans le contexte plus large de la création d'une Politique de prévention dans le domaine de la Santé et de la sécurité au travail. Finalement, des comités ad hoc d'analyse des tâches départementales et disciplinaires seront formés dans le but d'analyser la situation des départements qui nécessitent un supplément lors de l'allocation des ressources et d'ajuster, dans la mesure du possible, les prévisions à la réalité. Les disciplines ayant utilisé plus que leur allocation à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 seront priorisées.

### DATES IMPORTANTES

#### Assemblées générales

Le **mercredi** 19 janvier à **13h**

Les mardis 15 février (*au besoin*), 15 mars, 26 avril et 31 mai à 12h

#### Regroupement cégep

20 et 21 janvier

#### Comité des relations de travail (CRT)

27 janvier

#### Accueil des nouvelles et nouveaux profs

8 février

#### Conseil d'administration (CA)

8 février

#### Commission des études (CÉ)

23 février

### PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) LE MERCREDI 19 JANVIER À 13H EN LIGNE

À l'ordre du jour :

Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

Élections (*au comité exécutif et à certains comités paritaires et syndicaux*)

Renouvellement du mandat à la Direction des études

Comité des relations de travail

Fonctionnement interne du comité exécutif

Bilan local de la négociation

Enseignement en temps de pandémie : session Hiver 2022



## Perfectionnement enseignant

Jusqu'à 2 000\$ pour de la formation

Détails et formulaire dans l'Intranet, section Avantages sociaux